

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

ARTICLE 1^{ER} - GENERALITES

Sans préjudice des dispositions légales et/ou réglementaires, impératives et/ou d'ordre public, applicables en vigueur, ces conditions générales (ci-après « Conditions Générales ») sont applicables pour toutes les prestations de services, proposées par notre entreprise de consultance, dénommée « Viretail S(P)RL », société (privée) à responsabilité limitée, agissant sous les marques commerciales, verbales et figuratives (logo), « Viretail » (ci-après « VIRETAIL »), dont le siège social est établi avenue Jean Monnet, 1 à 1401 Nivelles (Belgique), inscrite dans la Banque-Carrefour des Entreprises et immatriculée à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, sous le numéro d'entreprise BE 0535.924.109, à des destinataires professionnels et/ou des consommateurs à titre privé (ci-après « Client »), et sont valables pour tous nos secteurs d'activités.

Dans ces Conditions Générales, VIRETAIL et le Client sont identifiés comme « (les) (des) Parties », collectivement, ou « (la)(l')(une)(l')autre Partie », individuellement.

A moins que les Parties en disposent autrement, ces Conditions Générales s'imposent à l'information générale, à la formulation d'une offre ou un devis, à la rédaction d'un bon de commande, à l'accord dans un échange de courriels, à l'édition d'une facture ou à toute autre manifestation des volontés, quel que soit le canal physique ou électronique, utilisé pour commercialiser les services, en ce compris un site internet, les réseaux sociaux, une plateforme en ligne ou un moteur de recherche, dont ces Conditions Générales ne peuvent pas être dissociées.

S'agissant de destinataires professionnels, ces Conditions générales, avec les dispositions particulières spécifiques, constituent le Contrat entre les Parties. A titre précontractuel, le Prestataire s'assure que ces Conditions Générales sont connues et acceptées par le Client, qui renonce à invoquer ses propres conditions générales. S'il s'adresse aussi à des consommateurs à titre privé, le Prestataire s'assure que le Client a pu prendre connaissance de ces Conditions Générales et y a indubitablement consenti, sans restriction ni réserve. Le Client reconnaît les avoir consultées préalablement à la commande des services et les avoir acceptées. Il confirme qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer que ces services répondent à ses besoins.

A tout moment, VIRETAIL peut décider de modifier ou remplacer une ou plusieurs des clauses de ces Conditions Générales, ou de remplacer ces Conditions Générales par une nouvelle version, moyennant le respect des formalités requises et dans les délais applicables, à moins que cette modification ou ce remplacement soit imposé sans délai par la loi, un juge ou tout autre autorité compétente, sans que quiconque puisse s'y opposer, auquel cas les clauses modifiées ou remplacées, ou la nouvelle version, seront immédiatement appliquées.

Si une (des) clause(s) de ces Conditions Générales est (sont) contraire(s) à des dispositions légales et/ou réglementaires, impératives et/ou d'ordre public, en vigueur, en ce compris des dispositions internationales, européennes, fédérales belges, régionales, communautaires, provinciales ou locales, en particulier des dispositions protégeant les micro-entreprises et/ou les consommateurs, notamment en matière de vente à distance et de protection des données, cette (ces) clause(s) est (sont) considérée(s) comme non avenue(s) et présumée(s) ne pas avoir existé, sans autre conséquence.

ARTICLE 2 – NATURE DES SERVICES

Dans sa gamme de services, VIRETAIL propose un ensemble très varié des prestations dans des domaines qui n'excéderont toutefois pas les secteurs d'activités, identifiés par des codes Nacebel, qui sont mentionnés en Belgique dans le registre de la Banque-Carrefour des Entreprises et sont aisément consultables par le Client sur le site internet du Service Public Fédéral Economie de Belgique.

A la date d'entrée en vigueur de cette version des Conditions Générales, il s'agit des codes Nacebel principaux suivants : **62.010** - Programmation informatique, **62.020** - Conseil informatique, incluant les sous-codes **62.02001** - Activités de conseil aux utilisateurs concernant le type et la configuration du matériel informatique et les applications logicielles et **62.02002** - Activités des intégrateurs de réseaux et **62.030** - Gestion d'installations informatiques. A titre accessoire, VIRETAIL propose également des services correspondant aux codes Nacebel complémentaires : **63.11001** - Traitement en continu ou non de données à l'aide, soit du programme du client, soit d'un programme propre à un constructeur: service de saisie de données, traitement complet de données, **63.11002** - Gestion et exploitation en continu de matériel informatique appartenant à des tiers et **63.11013** - Mise à disposition de banques de données : fourniture des données aux utilisateurs (individuels ou groupés), dans un certain ordre ou séquence, par accès direct (on-line) ou extraction, **63.120** - Portails Internet, **70.210** - Conseil en relations publiques et en communication, avec le sous-code **70.21001** - Conseils et assistance opérationnelle aux entreprises dans les domaines des relations publiques et de la communication, **70.220** - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, **71.112** - Activités d'architecture d'intérieur, **73.110** - Activités des agences de publicité, **73.200** - Études de marché et sondages d'opinion, **74.102** - Activités de design industriel, **74.103** - Activités de design graphique et **82.300** - Organisation de salons professionnels et de congrès.

Si les services proposés par VIRETAIL nécessitent à la détention d'un diplôme, une reconnaissance professionnelle, un agrément ou une certification préalable, le fait que VIRETAIL n'en ait pas eu connaissance ne pourra être interprété que comme une erreur de bonne foi et ne pourra imposer à VIRETAIL de réaliser ou continuer la fourniture de ces prestations de services, en dépit de cette exigence.

ARTICLE 3 – COMMANDES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Toute commande du Client ne sera acceptée par VIRETAIL que si cette commande est préalablement confirmée au Client par un écrit, daté et signé, éventuellement numérisé et annexé à un échange de courriels, après réception et acceptation par VIRETAIL du courriel du Client, ou par la prestation effective de services, tels que ces services auront été commandés par le Client et prestés par VIRETAIL.

Une offre ou un devis ne sera parfait qu'à la réception par VIRETAIL de l'acceptation par le Client de cette offre ou ce devis. Un accord particulier produit des effets à la date convenue par les Parties.

La commande est confirmée par le paiement des arrhes ou de l'acompte convenus. Toute commande est irrévocable. Des modifications sont possibles moyennant accord des Parties dans un délai raisonnable. En cas d'imprévu non imputables à VIRETAIL ou liés au non-respect par le Client d'éléments préparatoires convenus, ou réputés indispensables en fonction de la nature et/ou de l'étendue de la mission, VIRETAIL est en droit d'adapter unilatéralement les conditions de réalisation de la mission, pour autant que cette adaptation n'ait pas d'influence sur le prix, à moins que les Parties trouvent un accord à ce sujet.

Pour les consommateurs à titre privé, le délai de rétractation est fixé à 14 (quatorze) jours à partir de la commande, s'agissant de prestations de services demandées en dehors de toute activité professionnelle, sous réserve que les services n'aient pas déjà été prestés, intégralement ou partiellement, dans ce délai ou que ces services n'aient pas déjà occasionné l'engagement de ressources et/ou des travaux préparatoires.

Des prestations supplémentaires peuvent toujours être réalisées, en complément des prestations de services en cours ou à l'issue des prestations initiales, sans préjudice du droit de VIRETAIL de ne pas donner suite à la demande du Client, si ces prestations ne sont pas dans les compétences de VIRETAIL, si elles ne peuvent pas être réalisées selon les exigences du Client ou si le Client n'a pas respecté ses obligations antérieures.

ARTICLE 4 – REALISATION DE LA MISSION

La mission est réalisée par Pascal Segers, Gaëtane Ponet et/ou un autre Administrateur ou collaborateur salarié (ci-après « le Consultant »). Le cas échéant, le Consultant peut, à sa propre discrétion ou en fonction de la commande, faire appel à de la sous-traitance professionnelle auprès d'un tiers, établi en Belgique ou à l'étranger, en ce compris une organisation de travail temporaire et des étudiants qualifiés.

Après acceptation du Client, le Consultant met tout en œuvre pour réaliser la mission et délivrer les résultats de son analyse dans les meilleurs délais. Le Client est tenu d'obtenir les autorisations requises, pour permettre au Consultant l'accès sans contrainte aux données ou documents nécessaires, et d'informer les personnes concernées de la présence du Consultant aux dates et dans les lieux convenus.

Des délais spécifiques d'exécution peuvent être convenus à la commande. Dans la plupart des cas, la réalisation de la mission aura lieu au moment où le Consultant jugera que les conditions sont réunies pour démarrer le travail. Le Client est informé de ce que la réalisation de la mission est tributaire de l'obtention des autorisations requises et de la disponibilité des données ou documents nécessaires.

La mission est réalisée sur site et/ou à distance. Le temps à consacrer à la mission est évalué par VIRETAIL au moment de la formulation de son offre. Le Consultant avise préalablement le Client en cas de dépassement du temps évalué initialement, comme suite à des demandes spécifiques et complémentaires du Client, qui n'ont pas été prises en compte au départ. La réalisation de ces prestations imprévues sera soumise à l'acceptation du Client et seront facturées, au forfait ou en régie, selon un nouvel accord entre les Parties.

Le Consultant identifie les étapes de la mission, qui seront l'objet d'une validation, avant la délivrance d'un rapport final. Ces étapes seront franchies, avec l'accord du Client, conformément à ces Conditions Générales, sous réserve d'autres étapes mentionnées par le Client, en concertation avec le Consultant. En fonction du projet, l'accord peut comporter un poste spécifique, tarifé au forfait ou en régie, selon les circonstances. VIRETAIL peut aussi mettre à disposition sur son site internet un espace-client accessible au moyen d'un mot de passe personnalisé et sécurisé permettant la visualisation des étapes et l'accès au rapport final.

Si la mission prévoit la délivrance d'un tel rapport, la jouissance par le Client du droit d'utiliser le rapport de mission lui est concédé par VIRETAIL, sous réserve du paiement intégral des factures relatives aux prestations réalisées dans le cours de la mission. A défaut, le Client ne dispose d'aucun droit d'utilisation de ce rapport de mission.

ARTICLE 5 – TARIFICATION, PRIX, FACTURATION, PAIEMENT ET CONTESTATION

Les tarifs et les prix applicables par VIRETAIL sont déterminés sur une base indicative et sont mentionnés dans l'offre, établie en fonction des informations délivrées par le Client et acceptée par lui. Le prix réellement appliqué au terme de la mission est le prix calculé conformément à l'offre VIRETAIL, sachant que la nature et l'étendue peut très bien avoir évolué dans le cours de la mission. Sauf stipulation contraire, exprimée par écrit et acceptée par VIRETAIL, les prix de notre entreprise s'entendent hors T.V.A. Pour les consommateurs à titre privé, les prix sont mentionnés TVA comprise.

A sa seule discrétion, VIRETAIL peut demander le paiement des arrhes ou d'un acompte, dont la hauteur correspond à un pourcentage minimal de la valeur de toute commande, au moment où cette commande est passée par le Client auprès de VIRETAIL, ou le paiement intégral de la commande, avant son exécution. Les arrhes constituent une reconnaissance de l'existence d'une relation contractuelle entre les Parties et obligent irrévocablement le Client à payer l'intégralité de la somme correspondant aux services demandés, sans remboursement possible, alors que l'acompte peut éventuellement être remboursé au Client, pour autant que les services correspondants n'aient pas encore été rendus, sous déduction des frais administratifs.

Sauf stipulation contraire, toutes les factures de VIRETAIL sont payables en euro, au comptant et sans escompte, au crédit d'un compte de paiement, dont VIRETAIL est titulaire, portant le numéro de protocole qui est mentionné sur la facture, avec la communication libre ou structurée requise. La facturation des arrhes ou de l'acompte a lieu au moment de l'acceptation de l'offre. Le solde des prestations est facturé lorsque toutes les prestations ont été accomplies et que la mission est clôturée, le cas échéant après la délivrance du rapport final.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Tout grief, plainte ou réclamation relatif à une facture doit être notifié exclusivement à VIRETAIL, au plus tard dans les 15 (quinze) jours de la date de l'émission de cette facture, à défaut de quoi ce grief, plainte ou réclamation sera déclaré irrecevable et non fondé. En tout état de cause, les prestations déjà réalisées doivent être payées.

En cas de non-paiement de toute facture à l'échéance, le Client est redevable à l'égard de VIRETAIL, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts légaux et d'un montant forfaitaire, à titre de frais administratifs, conformément aux dispositions légales et/ou réglementaires applicables. Au cas où VIRETAIL se trouverait redevable de sommes à l'égard d'un consommateur à titre privé, ce Client aura également droit au paiement des intérêts de retard et d'une indemnité forfaitaire, si la loi le prévoit.

ARTICLE 6 – DEPLACEMENTS ET SEJOURS

Sans préjudice d'une mise à jour périodique, selon les modalités définies par le Service public fédéral Finances de Belgique, toute prestation de services, ou tout ensemble de prestations de services, réalisé(e) en dehors du lieu des activités habituelles de VIRETAIL est l'objet de frais de déplacement, facturés aux conditions suivantes :



- Province du Brabant wallon : inclus dans le prix de prestations de services.
- En dehors de la Province du Brabant wallon : 0,3542 € par kilomètre parcouru pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Le cas échéant, des frais de séjour peuvent aussi être facturés au coût réel, sur base de la remise de justificatifs.

ARTICLE 7 – CONTACTS ENTRE LES PARTIES

Sauf dispositions contraires, toutes les notifications et, de manière générale, toutes les communications relatives à une mission VIRETAIL seront effectuées par écrit ordinaire, ou par courrier électronique, l'avis de réception faisant foi, à l'adresse postale ou électronique des Parties.

Pour l'application de ces Conditions Générales, VIRETAIL est représentée par son Administrateur unique et ses coordonnées sont les suivantes :

Pascal Segers
Avenue Jean Monnet, 1,
1401 Nivelles
Belgique
 +32 (0) 475 37 56 95
 pascal.segers@viretail.be

Le Client est représenté par ses organes, ou par son représentant, ou agit lui-même en personne physique, selon le régime juridique qui lui est applicable, et élit domicile à son siège ou son domicile légal.

ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques commerciales, verbales et figuratives (logo), « Viretail », l'url et le contenu du site internet et des pages sur les réseaux sociaux, ainsi que l'extension des adresses électroniques incluant le mot « viretail », relèvent des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle de VIRETAIL, sous la réserve éventuelle du droit des tiers qui lui les lui aurait concédés.

Sous réserve du paiement intégral des factures relatives aux prestations réalisées dans le cours de la mission, VIRETAIL concède une licence exclusive au Client, qui accepte, des droits d'auteur patrimoniaux sur le rapport de mission, éventuellement établi, et cède au Client le droit d'utiliser ou d'exploiter les informations et les documents remis ou mis par VIRETAIL à la disposition du Client. Cette licence est un droit personnel incessible d'utilisation octroyé par VIRETAIL au Client, n'emportant pas la cession au Client de la propriété des droits d'auteur ou un droit démembré de ces droits d'auteur.

ARTICLE 9 – DROIT DE REFERENCE

A moins que les Parties conviennent autrement, le Client accepte que VIRETAIL ait le droit de référer au Client et à la réalisation de missions, au nom et/ou pour le compte du Client, sans que cette liste soit exhaustive ni limitative, sur son site internet, ses comptes sur les réseaux sociaux, dans ses brochures, sur ses dépliants et/ou toutes autres publications à caractère promotionnel pour VIRETAIL.

ARTICLE 10 – DUREE

La durée des Contrats est fixée dans la convention particulière entre VIRETAIL et le Client, qui résulte d'une offre ou un devis accepté par le Client, un bon de commande signé par le Client, un accord particulier ou un échange de courriel entre les Parties, une facture de VIRETAIL suivie d'un paiement du Client ou tout autre dispositif similaire.

Si le Contrat est conclu pour un travail nettement défini, ce Contrat ne peut pas être résilié au-delà de la survenance du terme du délai légal ou contractuel de rétractation. A moins que l'intégralité des sommes dues soient payées anticipativement par le Client, il ne prend fin que lorsque le travail convenu a été complètement exécuté.

La faillite, la liquidation, la réorganisation ou la cession des activités des Parties entraîne la terminaison du Contrat.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITE

VIRETAIL preste ses services conformément aux règles de l'art, qui sied à sa profession. Les Parties collaborent dans la meilleure façon, dans un esprit constructif, loyal et dynamique, à la bonne exécution du Contrat, qui engage les Parties. Le Client est cependant conscient et accepte que les engagements de VIRETAIL aient la forme de conseils et sont dès lors constitutif d'une obligation de moyens.

Aucune des deux Parties ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution, de la mauvaise exécution ou du retard dans l'exécution du Contrat, si par suite d'une circonstance de force majeure, un cas fortuit ou tout autre cause d'imprévision, telle que notamment un phénomène météorologique, un événement politique, un conflit armé, une crise sanitaire, une panne dans les systèmes et applications informatiques, un arrêt ou une suspension dans le transport et une perturbation dans les communications électroniques, l'exécution des relations contractuelles entre les Parties devait être gravement perturbée, au point de rendre impossible ou difficilement réalisable la poursuite du Contrat, sans entraîner pour l'une et/ou l'autre Partie un grave préjudice.

ARTICLE 12 – PROTECTION DES DONNEES

VIRETAIL est propriétaire de son fonds de commerce, qui inclut la propriété de ses bases de données de ses clients, fournisseurs et partenaires.

VIRETAIL applique rigoureusement le Règlement Général pour la Protection des Données (en abrégé « RGPD » ou « GDPR »), ainsi que les autres textes légaux ou réglementaires belges, européens et internationaux, notamment pour la protection des données dans les traitements des données par voie de communications électroniques. Cette question est réglée dans la Politique de Protection des Données de VIRETAIL.

Pour plus de renseignements à ce propos, VIRETAIL invite la personne concernée à prendre contact avec Pascal Segers, Administrateur de VIRETAIL, par téléphone au +32 (0) 475 37 56 95 ou par courrier électronique à l'adresse électronique pascal.segers@viretail.be.

ARTICLE 13 - NULLITE, INAPPLICABILITE ET NON-RENONCIATION

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses de nos Conditions Générales ne peut affecter la validité ou l'applicabilité de leurs autres clauses. Le cas échéant, les Parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable qui est la plus proche du point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable. Le fait que VIRETAIL et/ou le Client ne se prévalent pas de ces Conditions Générales à un moment donné, ne peut être interprété comme renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 14 – LANGUE, DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Ces Conditions Générales sont initialement rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites dans une autre langue, la version française l'emportera en cas de discordance, sur toute autre version.

Le Contrat est soumis au, sera interprété au regard du et exécuté conformément au droit belge. Les réclamations, plaintes et griefs seront notifiés à VIRETAIL.

En cas de litige, les Parties prendront un contact téléphonique et, en cas de besoin, tiendront une réunion dans les 7 (sept) jours civils de sa survenance afin d'aplanir au mieux leur différend. Si aucune solution ne peut être trouvée dans ce délai, les Parties en appelleront à un médiateur commercial, agréé par le Service Public Fédéral Justice de Belgique. A défaut de compromis dans un délai d'1 (mois), à compter de la saisine du médiateur, les Cours et Tribunaux de la Province du Brabant wallon seront exclusivement compétents.

Fait à Nivelles, le 1 décembre 2020 (version 2.0.)